



Date de convocation :
5 mai 2017

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°5-2 b

Location du fonds de
commerce
Tabac-Journaux-Bar-FDJ

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 mai**, à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian (Proc.)**, Maire.

Présents : MM. **SANS (Proc.)**, **RAMEAU (Proc.)**, Mmes **GERARD**, **SAINT-SUPERY**, MM. **RIVIERE**, **LIVOTI**, Mme **TOUZANNE**, Mr **PIZZATO**, Mme **AIMONE-CAT**, M. **ROUCH**.

Absents excusés : Mr **AMOUROUX (Proc. Mr Pizzato)**

Mme **DALLA ZANNA (proc. Mr SANS)**
Mme **CAHUZAC (proc. Mr RAMEAU)**

Absente : M^{me} **TONELLO**

Monsieur PIZZATO Jean-Luc est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de regrouper plusieurs commerces sur un même site afin de les pérenniser. Il rappelle que par une délibération du 20 février 2017, la commune a fait l'acquisition du bar-tabac-journaux-FDJ.

Il propose de rassembler dans le local communal déjà occupé par la superette, celle-ci avec le bar-tabac-journaux-FDJ.

Monsieur le Maire propose que l'exploitation du fonds de commerce Tabac-journaux-bar-FDJ soit confié aux gérantes du multi-services Mlles BUDERA Edwige et Nadège sous forme d'une location. Le montant de cette location sera de 250€/mois.

Cette location débutera le 1^{er} juillet 2017 si les aménagements sont terminés.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide :

- De louer le fonds de commerce à Mlles BUDERA Nadège et Edwige, pour un montant de 250€/mois, à compter du 1^{er} juillet si les aménagements sont terminés ;
- De demander à Maître Fabre de rédiger le contrat de location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **22 mai 2017**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le 18 mai 2017

Le Maire
C. SANS

